

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 17 mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE D'EXIDEUIL, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PEIGNÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 14 ; Présents 12 ; Procuration 2

**PRESENTS :** Mesdames GATELIER ; OULIER ; TINGAUD ; SECHET qui a été nommée secrétaire de séance ; SICOT ; Messieurs BIARNAIS ; CONDAC ; CAILLAUD ; CHAUVET ; PARADOT ; PEIGNÉ ; ROUSSEAU

**EXCUSÉS :** BLANC H. donne procuration à Mr PEIGNÉ,  
Mme NAUD donne procuration à Mr CAILLAUD

#### DELIBERATION N°1

#### Subvention ACTIV '3 - Construction du préau à l'Aire de Loisirs

Le Maire rappelle le projet de construction du préau à l'Aire de Loisirs.  
Il expose aux membres du Conseil Municipal que plusieurs entreprises ont été sollicités pour réaliser les travaux.

Après présentation des divers devis reçus, le conseil municipal, à l'unanimité décide de

➤ retenir les devis suivants :

- GATELIER Yohan : Maçonnerie pour un montant de 19 348.12 € HT soit 23 217.74 € TTC
- Bétin & Cie : Charpente bois pour un montant de 36 842.09 € HT soit 44 210.51 € TTC
- EURL CCV : Couverture tuiles Romane Canal pour un montant de 10 130.10 € HT soit 12 156.12 € TTC
- EURL CCV : Stop piaf pour un montant de 368.16 € HT soit 441.79 € TTC

Ces travaux s'élèvent à la somme totale de **66 688,47 € HT** soit **80 026,16 € TTC**. Ils seront mandatés à l'article 2128 opération 126 « Aire de Loisirs ».

➤ Solliciter la subvention de **16 100 €** du Département de la Vienne dans le cadre d'**ACTIV'3**

#### DELIBERATION N°2

#### Travaux logements communaux route de Niort

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à divers travaux sur les logements communaux situés route de Niort.

Après présentation des divers devis reçus, le conseil municipal, à l'unanimité décide de

➤ retenir les devis suivants :

- CHARRAUD Maison Bois : Couverture et zinguerie au n° 10 route de Niort pour un montant de 38 738.86 € HT soit 42 612.75 € TTC
- MAIGNANT Johan : Peinture des portes et volets bois au n° 10 route de Niort pour un montant de 2 174.90 € HT soit 2 609.88 € TTC pour
- MAIGNANT Johan : Peinture des portes et volets bois sur la longère route de Niort pour un montant de 2 067.15 € HT soit 2 480.58 € TTC

Ces travaux s'élèvent à la somme totale de **42 980,91 € HT** soit **47 703,21 € TTC**. Il seront mandatés à l'article 2138 opération 103 « Bâtiments ».

*Il est précisé au conseil municipal que pour les travaux de couverture du n°10 route de Niort, un seul devis à été présenté par la société CHARRAUD car l'entreprise de Mr VILCHANGE Mickaël, également sollicité, n'a pas répondu.*

-----  
**DELIBERATION N°3**  
**Travaux de voirie rue de l'Eglise**  
 -----

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de gérer les eaux de ruissellement qui arrivent rue de l'Eglise.

La société STPR propose de réaliser la création d'avaloir, la réalisation de tranchée et la reprise du puisard existant qui est colmaté. Un devis est présenté pour un montant de 5 360 € HT soit 6 432 € TTC.

Deplus, Mr le Maire indique vouloir procéder aux travaux de finition pour la place et les trottoirs de cette même rue. Un devis est présenté par STPR pour un montant de 24 892.50 € HT soit 29 871 € TTC

Après présentation des divers devis reçus, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Mr le maire à signer les devis. Les travaux seront mandatés à l'article 2151 opération 101 « Voirie »

-----  
**DELIBERATION N°4**  
**Charpente et couverture local Bellevue Etape**  
 -----

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de refaire la charpente et la couverture du local situé derrière les garages des locataires de la longère.

Il servira dans le cadre de la réhabilitation de Bellevue Etape.

Il présente le devis de l'entreprise GATELIER pour un montant de 7 144.68 € HT soit 8 573.62 €.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer ce devis et à le mandaté à l'article 2138 opération 103 « Bâtiments ».

-----  
**DELIBERATION N°5**  
**Lancement phase 2 du lotissement des Grandes Versannes**  
 -----

Mr le maire indique au conseil que la moitié des lots viabilisés du lotissement des Grandes Versannes sont vendus.

Aussi il propose d'entreprendre les démarches pour lancer la 2<sup>nd</sup> phase des travaux dans le prolongement de la 1<sup>ère</sup> tranche.

Il présente l'esquisse réalisée par Mr GUICHARD, géomètre à Poitiers en 2013.

Après discussion le conseil municipal autorise le maire à reprendre contact avec le cabinet de Mr GUICHARD et de reprendre les études sur la parcelle cadastrée en section ZM n°49.

-----  
**DELIBERATION N°6**  
**Modification des statuts communautaires**  
-----

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a adopté en sa séance du 15 février 2022, un projet de modification de ses statuts pour prestations aux collectivités autres que les communes membres et maison de santé pluridisciplinaire de Savigné.

Les conseils municipaux des communes adhérentes doivent se prononcer sur cette modification.

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de modification des statuts approuvés par le Conseil Communautaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou conformément au projet annexé à la présente délibération
- de solliciter l'arrêté de Mr le Préfet autorisant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, tels que définis.

-----  
**DELIBERATION N°7**  
**Don financiers pour permettre à la Protection Civile de la Vienne**  
**de poursuivre ses missions en faveur du peuple Ukrainien**  
-----

Mr le Maire donne lecture du courrier transmis par l'association « Protection Civile de la Vienne » qui est pleinement impliquée dans la gestion de la crise humanitaire qui touche le peuple ukrainien. Dès le début de la crise, l'association, en lien avec l'AMF 86, a été capable de mettre en place différentes campagnes de collecte de matériel qui a permis d'envoyer plus de 12 Tonnes de fret humanitaire à destination des populations sinistrées.

A présent, la liste de matériels que demande l'Ukraine nécessite que l'association investisse dans du matériel neuf spécifique aux actions de secours sur les théâtres de guerre (groupes électrogènes, éclairage extérieur adapté, matériel médical spécifique...).

C'est pour cela que la Protection Civile de la Vienne fait de nouveau appel à la générosité des communes et intercommunalités afin de pouvoir récolter des dons financiers.

Le conseil municipal, après délibération, choisit de verser à l'association une aide à hauteur d'1 € par habitant soit 789 € sur le compte ouvert à cet effet.

-----  
**DELIBERATION N°8**  
**REGULARISATION ECHANGE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET LES CONSORTS**  
**ROUGIER**  
-----

Afin de régulariser l'échange conclu avec les consorts ROUGIER lors de la création du lotissement « Les Grandes Versannes », il est nécessaire de faire établir l'acte notarié correspondant.

Il est proposé au conseil municipal d'échanger 2 parcelles comme sur le plan de bornage établit par Mr GUICHARD, géomètre à Poitiers.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des plans établis en ce sens par Mr GUICHARD, décide d'autoriser cet échange comme suit :

- Mr Jean-Marie ROUGIER et Mme Marie-Jeanne ROUGIER cède la parcelle n°65 section ZM d'une surface de 3 323 m<sup>2</sup> à la commune de St Pierre d'Exideuil
  
- La commune cède la parcelle n°68 section ZM d'une surface de 4 109 m<sup>2</sup> à Mr Jean-Marie ROUGIER et Mme Marie-Jeanne ROUGIER

**Questions diverses :**

- Le Tour de l'avenir doit passer à Civray les 21 et 22 août 2022. Il faudra peut-être des bénévoles
- Cérémonie du 8 mai 2022 : Le repas traditionnellement offert aux personnes de plus de 70 ans est très probablement annulé. On attend encore un peu pour décider en fonction des évolutions « COVID »

Séance levée à 22h10